



Conseils environnementaux

Vous ne parvenez plus à suivre les changements de la législation relative à l'environnement et à la sécurité ? En tant qu'organisme neutre et indépendant, Vincotte peut vous y aider. Nos experts en environnement suivent attentivement pour vous l'évolution de la réglementation en matière d'environnement et de sécurité.

Votre solution personnalisée

Chez Vincotte, nous vous offrons un très large éventail de services :

- assistance à la rédaction de demandes de permis, documents d'évaluation et documents administratifs
- suivi et tenue à jour des réglementations européenne, belge et régionale
- conseils juridiques et suivi de dossiers administratifs
- radioscopie du parc de déchets, audit des déchets, mise en œuvre de plans de prévention
- rapports d'incidence environnementale (RIE) et rapports de sécurité (RS) tels que des accords de coopération/rapports de sécurité et des rapports de sécurité environnementale (RSE)
- études de sécurité relatives aux demandes de permis, notamment de meuneries, entreprises d'aliments pour bétail et parcs éoliens
- participation à des réunions de concertation et communication avec des groupements d'intérêt
- audits techniques comprenant notamment des bilans environnementaux et des évaluations de sécurité
- protocoles de surveillance des émissions de CO²
- éco-audits, audits de vérification de la conformité à la législation, tels que des audits de conformité, due diligence, etc.
- évaluation des Meilleures Techniques Disponibles (MTD)
- demandes de permis pour OGM, biosécurité et organismes pathogènes
- évaluation des activités d'une entreprise dans les domaines de l'air, de l'eau, du sol, du bruit et des déchets en termes d'impact actuel et futur
- évaluation de la conformité (audit de conformité) des activités par rapport aux permis délivrés et réglementations
- réalisation d'études juridiques comparatives (législation et jurisprudence) pour certains aspects environnementaux, comme en matière de responsabilité en cas de pollution des sols, responsabilité du producteur de déchets, etc.
- conseils techniques pour le stockage de produits dangereux et l'aménagement de parcs à conteneurs
- services environnementaux spécifiques et gestion de projets sur mesure.

Notre mode de travail se caractérise également par une grande flexibilité. Nos experts peuvent gérer des projets de A à Z pour votre entreprise, mais ils peuvent également collaborer avec vous en tant que partenaires pour répondre à vos questions concernant l'environnement, se charger des tâches administratives vis-à-vis des pouvoirs publics et assurer les contacts avec les administrations compétentes tout en laissant vos propres collaborateurs continuer à indiquer le cap à suivre. Ils peuvent aussi intervenir uniquement comme conseillers stratégiques.

Votre résultat

En contactant Vincotte qui travaille à temps plein dans le domaine de l'environnement, vous aurez une meilleure vision de tout ce qui se rapporte à cette matière et il sera plus facile pour vous de tenir compte des changements éventuels dans ce domaine.

Important à savoir

Pour tous nos services, nous travaillons selon la législation environnementale régionale Vlarem I et II, le décret sur l'assainissement des sols et ses arrêtés d'exécution, le décret relatif aux déchets et ses arrêtés d'exécution et toute autre réglementation environnementale en vigueur.

Dans quelle situation ?

Nous fournissons des conseils personnalisés aussi bien pour vos projets industriels et votre PME que pour les pouvoirs

publics.
Vinçotte dispose d'une solution adaptée à votre situation spécifique. Contactez-nous pour nous demander des conseils sur mesure.